

Adresse en entête (facultatif)

Logo

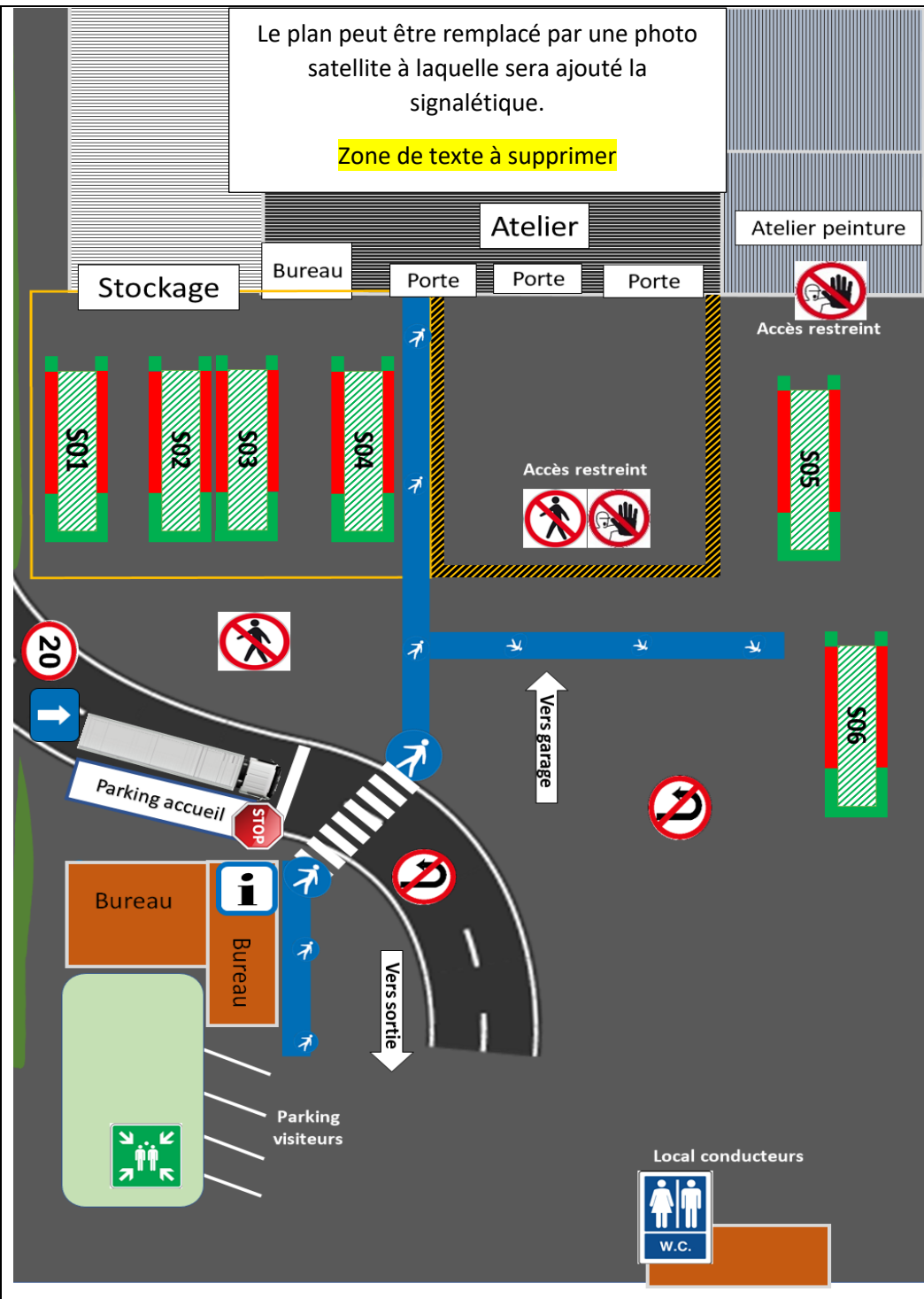
PROTOCOLE DE SECURITE

Opérations de Chargement et de déchargement

Le présent protocole de sécurité s'applique aux opérations de chargement et de déchargement à caractère répétitif, réalisées par des entreprises extérieures, transportant des marchandises, conformément aux dispositions des Articles R4515-1 et suivant du Code du Travail.

Entreprise d'accueil :	Entreprise de Transport :
<i>Adresse</i> <i>Téléphone</i>	<i>Adresse</i> <i>Téléphone</i>
Horaires d'ouvertures sur le site : 00h00 – 00h00 du lundi au vendredi / 00h-00h le samedi	

Véhicules acceptés	Marchandises	A MODIFIER ou COMPLETER par le TRANSPORTEUR				
Tous	Nature <input type="checkbox"/> Alimentaire <input type="checkbox"/> Non alimentaire	<input type="checkbox"/> Matière dangereuse (hors carburant) <input type="checkbox"/> Carburant				
Matériels mis à disposition par l'entreprise d'accueil						
• Chariot élévateur avec cariste <input type="checkbox"/>	Etat <input type="checkbox"/> Solide <input type="checkbox"/> Liquide	Conditionnement <input type="checkbox"/> Palette <input type="checkbox"/> Colis <input type="checkbox"/> Rolls <input type="checkbox"/> Vrac				
• Transpalette manuel <input type="checkbox"/>						
• Transpalette électrique <input type="checkbox"/>						
Attention : l'utilisation d'engins de manutention électriques et/ou thermiques est subordonnée à une formation préalable et une autorisation de conduite.						
Opérations de chargement - déchargement		Matériels de manutentions embarqués à prévoir par le transporteur				
Conformément au « contrat type » applicable aux transports routiers de marchandise, et sauf contrat spécifique établi avec Nom de votre entreprise , les opérations de chargement et de déchargement incombent :		Attention : l'utilisation d'engins de manutention électriques et/ou thermiques est subordonnée à une formation préalable et une autorisation de conduite. Le CACES doit être détenu par les conducteurs extérieurs lors de l'utilisation de chariots autoportés embarqués.				
• Pour les opérations inférieures à 3 tonnes, au transporteur	<input type="checkbox"/>	Transpalette manuel	<input type="checkbox"/>	Hayon élévateur	<input type="checkbox"/>	Sans objet
• Pour les opérations de 3 tonnes et plus, au destinataire	Autres :					





































Obligations de sécurité		
Interdictions		
<p>Dans tous les cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respecter les consignes données sur le site. - Respecter la règle des 3 points d'appui pour chaque montée et descente de cabine. - En dehors de vos activités de bâchage, manutentions, sanglage rester dans les zones de sécurité ou dans votre cabine. - Livraison de matières dangereuses : veuillez respecter les consignes de sécurité obligatoires, réglementation ADR. - En cas de fuite d'hydrocarbures, veuillez le signaler rapidement aux caristes présents sur le parc ou à l'exploitation. 		
Zones de chargement – déchargement semi remorque.	Zones de sécurité du conducteur	Zones de travail des chariots élévateurs hors présence du conducteur
Arrêt immédiat des ma	Zone de texte à supprimer Consignes spécifiques	Consignes spécifiques (zones dangereuses)
Conducteur au dehors des zones vertes		Conducteur en zone rouge
En cas d'accident		N° d'urgence
<ul style="list-style-type: none"> • Ne paniquez pas : votre calme peut sauver une vie • Protéger la victime, éviter le suraccident • Faire prévenir le secouriste du travail • Faire alerter ou alerter l'accueil • Revenir près de la victime pour la rassurer 		
Un point d'eau et des toilettes sont à votre disposition.		Coordonnées internes : 02 97 00 00 00
Nom du conducteur :		Immatriculation :
Date :		Signature :

PROCEDURE POUR LES OPERATIONS DE CHARGEMENT / DECHARGEMENT SUR LE PARC

Destinée aux transporteurs extérieurs et aux conducteurs de l'entreprise.

Pour la sécurité de tous, cette procédure implique de respecter rigoureusement le sens de circulation et les marquages au sol sur le parc. Elle vient en complément de notre protocole de sécurité et décrit étape par étape le bon déroulement des opérations de manutention.

Mode opératoire à appliquer		Risques	Mesures de prévention - Protection
<p>1 – Arrivée sur le site Le conducteur s'arrête au stop matérialisé au sol. Il arrête son moteur et met son frein de parc. Si le parking d'accueil est libre : il doit stationner de préférence dans celui-ci plutôt que sur la voie de circulation.</p>	Photo		<p>Respecter les 3 points d'appui à la descente et montée. Un parking d'accueil est à disposition.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"></div> <div style="text-align: center;"></div> <div style="text-align: center;"></div> <div style="text-align: center;"></div> </div>
<p>2 – Descente du véhicule Le conducteur descend de son véhicule en respectant systématiquement la règle des 3 points d'appui. (à reculons, une marche après l'autre et les mains sur les barres)</p>			<p>Respecter les 3 points d'appui à la descente et montée. Utiliser les zones piétonnes.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"></div> <div style="text-align: center;"></div> <div style="text-align: center;"></div> </div>
<p>3 – Déplacement vers l'accueil Le conducteur se présente à l'exploitation, pour prendre ses consignes. S'il s'agit d'un conducteur extérieur à l'entreprise, il doit prendre connaissance du protocole de sécurité disponible à l'exploitation et le signer.</p>			<p>Utiliser les zones piétonnes. Prendre connaissance du protocole de sécurité à l'accueil.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"></div> <div style="text-align: center;"></div> <div style="text-align: center;"></div> </div>
<p>4 – Mise à poste de chargement - déchargement Le conducteur place son camion à l'emplacement de manutention indiqué par le cariste (numérotées au sol de 1 à 6).</p>	Photo		<p>Le conducteur reçoit les informations pour gagner son emplacement.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="text-align: center;"></div> <div style="text-align: left;"> <p>Les zones vertes sont les zones de sécurité du conducteur</p> </div> </div>
<p>4 – Mise à poste de chargement - déchargement Moteur à l'arrêt et mise du frein de parc.</p>	Photo		<p>Le conducteur veille à ce que son ensemble soit bien positionné, comme sur cette photo.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"></div> <div style="text-align: center;"></div> <div style="text-align: center;"></div> <div style="text-align: center;"></div> </div>

<p>5 – Descente du Véhicule</p>	<p>Photo</p>		<p>Respecter les 3 points d'appui à la descente et montée. De déplacer uniquement dans les zones vertes.</p> 
<p>6 – Prise de consignes avec le responsable du parc Le conducteur prend ses consignes auprès du cariste.</p>	<p>Photo</p>		<p>Se déplacer uniquement dans les zones vertes pour prendre les consignes du cariste.</p> 
<p>7 – Opérations de chargement ou déchargement</p> <p>Le cariste vient charger la marchandise sur le plateau.</p> <p>Le cariste a précisé au conducteur que s'il veut assister au chargement, il doit rester sur les bandes vertes qui représentent sa zone de sécurité. Remarque : le conducteur peut aussi rester dans sa cabine, ou aller boire un café le temps de la manutention, en empruntant les passages piétons.</p>	<p>Photo</p>		<p>Durant les manoeuvres de chargement rester dans la zone de sécurité (bande verte) ou en cabine</p> 
<p>7.1 – Le cariste procède au chargement du plateau. Les bandes rouges au sol représentent la zone de travail du chariot élévateur.</p> <p>Important : Lorsque le chariot manœuvre pour charger ou décharger la remorque, le conducteur ne doit jamais se trouver sur les bandes rouges.</p>			<p>Durant les manoeuvres de chargement rester dans la zone de sécurité (bande verte) ou en cabine</p> 
<p>8 – Opérations de sanglage - désanglage</p> <p>Les opérations de chargement – déchargement terminées le cariste autorise le conducteur à sécuriser sa marchandise. Le conducteur peut se placer sur les bandes rouges pour arrimer sa marchandise (sangles, équerres).</p> <p>Lorsqu'un conducteur prépare sa remorque, le chariot ne doit pas approcher.</p>	<p>Photo</p>		<p>Avant de lancer vos sangles, vérifier que personne ne soit dans la zone de lancer.</p> <p>Conseils : Utiliser des manches télescopiques ou des lanceurs de sangles. Utiliser des cliquets longs pour diminuer les efforts .Le recours à des sangles à tendeur inverse « du haut vers le bas » protège le dos et les épaules de l'utilisateur. Utiliser des enrouleurs de sangles.</p>
<p>9 – Départ du poste de chargement</p> <p>Le conducteur signale son départ au cariste lorsqu'il à finalisé ses opérations de sanglage, calage, bachage.</p> <p>Il quitte le site en utilisant la sortie, il applique les consignes de circulation</p>	<p>Photo</p>		<p>Se déplacer uniquement dans les zones vertes pour regagner sa cabine. Respecter les 3 points d'appui.</p> 

<p>10 – Emplacement de sécurité du conducteur Un emplacement de sécurité est prévu pour le conducteur à l'arrière de la remorque afin qu'il puisse vérifier le chargement.</p>			<p>Rejoindre la zone arrière en longeant le camion, lorsque le chariot n'est pas à proximité.</p>  <p>Les zones vertes sont les zones de sécurité du conducteur</p>
<p>11 – Présence du conducteur dans les zones rouges : Le cariste stoppe immédiatement sa manœuvre et demande au conducteur de regagner sa zone de sécurité (zone verte) tant qu'il n'a pas fini les opérations de chargement ou déchargement.</p>			<p>Le cariste demande au conducteur de se replacer sur les bandes vertes.</p>  

Règles de sécurité

